



Retractation achat véhicule

Par **alain29_old**, le **04/09/2007** à **15:08**

Bonjour,
Je suis allé dans un garage renault me renseigner sur une voiture. Ils ont pris mon nom et mon n° de tel. Quelques jours plus tard, un vendeur m'a appelé pour me proposer un rendez-vous dans une concession renault, pour voir la voiture et l'essayer si je voulais. J'y suis allé, et finalement j'ai signé un bon de commande, avec acompte de 500 €. 5 jours après, j'appelle le vendeur, pour lui signifier que je désirai annuler cet achat. Il me dit d'envoyer une lettre recommandée avec AR, ce que je fais.
Quelques jours après le chef des ventes (de renault) m'appelle pour me dire que je ne peux pas annuler cet achat.
Ma question: le fait que le vendeur m'ai appelé au tel pour me proposer un RV constitue t-il un démarchage à domicile ? est ce que je peux me rétracter ?
Merci pour votre réponse.
Alain